

# Réunion du Conseil Municipal du 31 mars 2023

## Procès-verbal de séance

-----

L'an deux mille vingt-trois, le 31 mars à 19 heures, le Conseil municipal de REYVROZ dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

**Date de convocation du Conseil municipal : 24 mars 2023**

**Présents :** M. LOMBARD Gérald, Mme CORNIER Andrée, M. DUPRAZ Didier, M. DUBOIS Olivier, M. IRLES Florian, M. GERIN Stéphane, Mme MONTET Stéphanie, Mme COLLOUD Colette, M. DECORZENT Laurent, M. COLLOUD Amaury, M. MOREL-CHEVILLET Bruno.

**Excusés :** M. CANTAN Cyrille, M. ELIE Michel

Mme CORNIER Andrée a été élu secrétaire.

*Monsieur le Maire demande que soit ajouté le point suivant à l'ordre du jour :*

- *Désignation du représentant au SIVU suite démission de Mme MENTHON Dorothée*

*Le Conseil Municipal accepte ces modifications.*

*Le Conseil municipal approuve le compte rendu du 24 février 2023.*

### INTERCOMMUNALITE

➤ CCHC – PLUi-H

Suite au recours amiable de l'Etat, certaines modifications ont été apportées au PLUi-H et une nouvelle proposition présentée au Conseil communautaire le 28 mars dernier a été approuvée dans une grande majorité.

Concernant Reyvroz, l'emplacement réservé du Linage a été supprimé puisqu'il est considéré comme zone à risque. Le périmètre de l'OAP du Chef-Lieu a été rétabli conformément à ce qui avait été approuvé en septembre 2022.

### URBANISME

➤ PC accordé

- PC07422222B0010 – M. THOMAS Quentin et Mme FREMY Soline – Lotissement La Fruitière.
- PC07422222B0012 – M. LEYGLENE Dorian et Mme BRUYER Laurine – Lotissement La Fruitière.

➤ DP accordée

- DP7422223B0003 – M. MIRA Florian et M. MIRA Romain – 261 Impasse de la Fruitière – Enrochement pour aplanir le terrain – avis favorable.

- DP7422223B0004 – EDF ENR pour M. LERAY Cédric – 717 Route de la Ferme – Installation d'un générateur photovoltaïque – avis favorable.

## BUDGET

➤ Approbation du Compte de Gestion 2022 : Budget principal et eau

Monsieur le Maire, chargé de l'administration et de la gestion de la commune, présente le compte de gestion de l'exercice 2022 établi par Madame le Percepteur de Thonon-les-Bains, qui fait apparaître le résultat d'exécution du budget principal et du budget eau et assainissement, comme suit :

<b>Budget Principal</b>	Résultat clôture exercice 2021	Part affectée à l'investissement 2022	Résultat de l'exercice 2022	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat clôture exercice 2022
INVESTISSEMENT	22 636,66	0,00	-1 059,14		21 577,52
FONCTIONNEMENT	120 653,69	50 000,00	146 358,66		217 012,35
<b>TOTAL 1</b>	<b>143 290,35</b>	<b>50 000,00</b>	<b>145 299,52</b>		<b>238 589,87</b>

<b>Budget Eau</b>	Résultat clôture exercice 2021	Part affectée à l'investissement 2022	Résultat de l'exercice 2022	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat clôture exercice 2022
INVESTISSEMENT	-12 112,82	0,00	-30 049,92	0,00	-42 162,74
FONCTIONNEMENT	-14 254,79	0,00	46 845,05	0,00	32 590,26
<b>TOTAL 1</b>	<b>-26 367,61</b>	<b>0,00</b>	<b>16 795,13</b>	<b>0,00</b>	<b>-9 572,48</b>

<b>Résultat consolidé</b>	Résultat clôture exercice 2021	Part affectée à l'investissement 2022	Résultat de l'exercice 2022	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat clôture exercice 2022
<b>TOTAL 1+2</b>	<b>116 922,74</b>	<b>50 000,00</b>	<b>162 094,65</b>		<b>229 017,39</b>

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2022 pour le budget Principal et le budget Eau.

➤ Vote du Compte Administratif 2022 : Budget principal et eau

Constat des opérations de l'exercice :

Budget principal	mandats émis	titres émis
Section de fonctionnement	467 955,04 €	614 313,70 €
Section d'investissement	592 258,33 €	591 199,19 €
Budget eau	mandats émis	titres émis
Section de fonctionnement	142 684,52 €	189 529,57 €
Section d'investissement	129 375,68 €	99 325,76 €

**Résultats :**

Budget principal	
Excédent de fonctionnement	146 358,66 €
Déficit d'investissement	-1 059,14 €
Budget eau	
Excédent d'exploitation	46 845,05 €
Déficit d'investissement	-30 049,92 €

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame CORNIER Andrée, 1ere Adjointe, approuve le compte administratif de l'exercice 2022.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré,

APPROUVE la comptabilité d'administration soumise à son examen, ainsi que ses annexes.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes.

➤ Affectation des résultats 2022

Affectation du budget principal :

Après avoir approuvé et arrêté le Compte Administratif 2022 :

En fonctionnement un excédent de clôture de	<b>217 012,35 €</b> ,
En investissement un excédent de clôture de	<b>21 577,52 €</b> .

Au vu du résultat d'exécution du budget 2022,

Le Conseil municipal après avoir délibéré,

**-INSCRIT** l'excédent d'investissement soit 21 577,52 € en recettes d'investissement au budget primitif 2023, compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement,

**-INSCRIT** l'excédent de fonctionnement soit 57 012,35 € en recettes de fonctionnement au budget primitif 2023, compte 002 excédents de fonctionnement reporté,

**-AFFECTE** l'autre partie de l'excédent de fonctionnement soit 160 000,00 € à la section d'investissement recettes du budget primitif 2023, compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé.

Affectation du budget eau :

Après avoir approuvé et arrêté le Compte Administratif 2022 :

En Exploitation un excédent de clôture de	<b>32 590,26 €,</b>
En investissement un déficit de clôture de	<b>42 162,74 €.</b>

Au vu du résultat d'exécution du budget 2022,

Le Conseil municipal après avoir délibéré,

**-INSCRIT** le déficit d'investissement soit 42 162,74 € en dépenses d'investissement au budget primitif 2023, compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement,

**-AFFECTE** l'excédent de fonctionnement soit 32 590,26 € à la section d'investissement recettes du budget primitif 2023, compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé.

➤ Budget primitif 2023 : Budget principal et eau

Monsieur Le Maire présente le budget primitif 2023 – budget principal et budget eau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les budgets primitifs comme suit :

<u>Budget principal :</u>	- Fonctionnement : 617 712.35 €
	- Investissement : 592 377.52 €

<u>Budget Eau et Assainissement :</u>	- Fonctionnement : 236 500 €
	- Investissement : 199 390.26 €

➤ Vote des taux de taxes locales

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les taux suivants pour l'année 2023 :

Taxe Foncière (bâti) :	30,25 %
Taxe Foncière (non bâti) :	115,20 %
Taxe d'habitation	17.71 %

➤ Adhésion au contrat cadre de fourniture de titres restaurants du CDG74

La commune a décidé d'attribuer des tickets restaurants à ses agents. Pour bénéficier d'une exonération de frais, un contrat de fourniture de titres restaurants a été signée avec le CDG74.

➤ Indemnité de gardiennage de l'église 2023

L'indemnité pour le gardiennage de l'église est fixée à 340 € pour l'année 2023.

- Renouvellement de la convention pour la mise à disposition de moyens humains et matériels pour l'entretien de l'école maternelle

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal le projet de renouvellement de convention à passer avec le SIVU du Val d'Hermone, relative à la mise à disposition de moyens humains et matériels pour l'entretien de l'école maternelle intercommunale.

La convention s'applique du 1er juin 2022 au 31 mai 2023 pour une durée d'un an, renouvelable annuellement par tacite reconduction, sauf dénonciation expresse par l'une des parties un mois avant sa date d'échéance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition de moyens humains et matériels pour l'entretien de l'école maternelle intercommunale.

- Réattribution de la subvention à une association

Monsieur le Maire explique que suite au conseil municipal du 24 février 2023, une subvention a été attribuée à l'Amicale sapeur pompiers de Reyvroz, qui nous a fait part de leur souhait de renoncer à cette subvention afin de l'allouer à une association qui en aurait plus besoin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour allouer la subvention de 100 € à l'association des jeunes sapeurs-pompiers de Bellevaux-Lullin.

- Demande de subvention amendes de police 2023

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la Commune de Reyvroz peut prétendre bénéficier de la dotation relative à la répartition des amendes de police à l'effet de l'aider à financer des travaux afférents à la circulation et à la sécurité routière.

Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante : Sécurisation de la RD26 (secteur dit Au Barde)

L'objectif du projet est de sécuriser le passage des piétons et permettre également de réduire la vitesse des véhicules circulant sur la route départementale D26 qui traverse la Commune. Le coût prévisionnel du projet s'élève à 197 890,75 € HT.

Le taux de participation au titre du produit des amendes de police est de 30% du montant HT des travaux visant à améliorer la sécurité routière plafonnés à 65 000 € pour une route départementale située en agglomération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police et à apposer toute signature nécessaire au règlement de ces dossiers.

## TRAVAUX

- Sécurisation de la RD26/RD126 : point sur les travaux

Les travaux ont repris après la période hivernale par la finition des enrobés sur le trottoir le long de la RD26 ainsi que la réalisation du parvis de la mairie. Il reste, dès que cela sera possible, de mettre en place les aménagements paysagers devant la mairie, le marquage définitif sur la voirie ainsi que la pose des luminaires et des abris bus.

➤ Projet parking mairie

Le projet de création d'un parking suit son cours. Un accord concernant le foncier a été approuvés par les différents propriétaires. Le cabinet C2I va proposer un plan définitif en fonction des études géotechniques en cours de réalisation. Suivra ensuite le chiffrage du projet qui sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage CCHC. Une demande de subvention au Département sera faite par l'intercommunalité.

**DIVERS**

➤ Désignation du représentant au SIVU suite démission

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, désigne pour suppléant représentant auprès du SIVU du Val d'Hermone suite à la démission de Mme MENTHON Dorothée :

Suppléant : Mme MONTET Stéphanie

**QUESTIONS DIVERSES**

➤ Problème cloches de l'Eglise

Une étude a été réalisée par l'entreprise Paccard au sujet de l'état des cloches de l'église. Deux cloches présentent des problèmes de vétusté et un risque, pour l'une d'entre elles, de se fêler. Le Conseil étudiera les devis proposés afin de planifier les travaux nécessaires.

➤ Embâcles du Brevon

Une réunion a été organisée le 16 mars réunissant le SIAC, la CCHC, la commune, les conseillers départementaux ainsi que l'association de pêche locale afin de trouver une solution pour réaliser le nettoyage des embâcles sur le Brevon, au droit de l'ancienne déchèterie. Des travaux devraient être prochainement réalisés dans le cadre de la compétence Gémapi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

***Prochain Conseil Municipal le 05 mai 2023 à 19h.***

**Secrétaire de séance**

**Le Maire,  
Gérald LOMBARD**

